

DEPARTEMENT DE L'ISERE



CCAS

MAIRIE DE CHARNECLES

260, CHEMIN DE L'EGLISE

38140 CHARNECLES

Tél. 04.76.91.07.29

Fax. 04.76.93.27.26

e-mail : [accueil@ville-charnecles.fr](mailto:accueil@ville-charnecles.fr)

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023 sur le site internet

ID : 038-263801003-20231211-2023\_10-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023  
N°010 / 2023**

|   |                           |  |
|---|---------------------------|--|
| <b>Nombre d'élus: 11</b>                | <b>Présents : 9</b>       | L'an deux mil vingt-trois, le 05 décembre à dix-sept heures, l'Assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Nadine REUX, Présidente du CCAS de Charnècles. |
| <b>Absent(s) : 1</b>                    | <b>Procuration(s) : 1</b> |  |
| <b>Date de convocation : 28/11/2023</b> |                           |  |

Etaients présents : REUX Nadine, LABBÉ Christine, BONNET Sylviane, FAISST Séverine, RÉALE Jacqueline, RICHARD Bertrand, BERTHIER Denis, SPINA Hélène, Marie-Christine ROBIN.

Ont donné procuration : BLANCHET Anne-Marie

Absents : POMMIER Cédric.

Secrétaire de séance : FAISST Séverine a été élue secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité des voix exprimées par 10 voix.

**DELIBERATION 2023-010 : REPAS DES AINES : choix des prestataires et fixation des tarifs**

**VU** la proposition du traiteur Valérie BROCHIER présentant un menu complet pour 30 euros TTC par personne ;

**VU** le projet d'animation présenté par Monsieur Serge SIBUT (Serge Sibut Animations) dont la prestation s'élève à 423.25 euros TTC ;

**Considérant** la nécessité de valider les prestations et de fixer les tarifs pour les personnes participant au repas

Madame la Présidente **RAPPELLE** à l'assemblée que chaque année, le CCAS de la commune de Charnècles invite les aînés à son traditionnel repas de Noël. Elle présente la proposition

du traiteur Valérie BROCHIER qui propose un repas de fin d'année complet au tarif de 30 euros TTC par personne.

Elle **PRESENTE** également le devis de Monsieur Serge SIBUT (Serge Sibut Animations), qui propose d'assurer l'animation pour un montant de 423.25 euros TTC.

Elle **DIT** que le vin sera commandé à La Cave au Tir Bouchon de Renage.

Madame la Présidente **PROPOSE** à l'assemblée de valider le choix des prestataires et de fixer les tarifs pour les personnes présentes au repas et non invitées en tant qu'aînés.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 10 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

**DECIDE** de valider la proposition de repas du traiteur Valérie BROCHIER pour son menu à 30 euros TTC par personne ;

**ACCEPTE** que le vin soit commandé à La Cave au Tir Bouchon de Renage ;

**DECIDE** de valider la prestation d'animation proposée par Monsieur Serge SIBUT (Serge Sibut Animations) dont la prestation s'élève à 423.25 euros TTC.

**FIXE** à 35 euros TTC par personne le prix du repas qui devra être acquitté par :

- les accompagnants des aînés ;
- les élus et leur conjoint ;
- les membres du CCAS et leur conjoint.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Charnècles, le 11/12/2023.

La présidente,  
**Nadine REUX**

